

SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA SOFIL AU 31 MARS 2010 DANS LE CADRE DU FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE

Dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS), les projets amorcés visant des infrastructures municipales sont les suivants :

Mise aux normes de deux usines de traitement de l'eau potable à Montréal :	234,0 M\$
— Atwater	
— Des Bailleurs	
Contrôle des débordements et renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles à Québec :	83,8 M\$
TOTAL	317,8 M\$

Le partage des coûts est le suivant :

Gouvernement du Canada	95,0 M\$
Gouvernement du Québec	95,0 M\$
Municipalités	127,8 M\$
TOTAL	317,8 M\$

Les travaux concernant la rivière Saint-Charles à Québec sont maintenant presque terminés, alors que les projets de mise aux normes des usines de traitement de l'eau potable à Montréal sont complétés dans une proportion d'environ 25 %.

Au 31 mars 2010, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avait reconnu, aux fins de subvention, des dépenses de 78,7 M\$ pour ces projets par rapport à la subvention promise de 190,0 M\$. Une contribution au montant de 39,4 M\$ a donc été versée par le gouvernement fédéral alors que la contribution de la SOFIL sera versée plus tard, par l'entremise du service de la dette.

FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE (FCIS) AU 31 MARS 2010
(en dollars)

Nom du demandeur	Titre du projet	Coût total du projet présenté	Subventions versées ou reconnues au 31 mars 2010 ⁽¹⁾	Solde de l'aide financière accordée ⁽²⁾
Région 03 Capitale-Nationale				
Québec	Assainissement de la rivière Saint-Charles	83 836 000	57 654 000	15 346 000
Région 06 Montréal				
Montréal	Mise aux normes des usines de filtration Charles-J. Desbaillets et Atwater	234 000 000	21 062 000	95 938 000
TOTAL		317 836 000	78 716 000	111 284 000

- (1) Les montants indiqués à titre de subventions versées ou reconnues comprennent la part fédérale effectivement versée et la part provinciale équivalente reconnue à titre de subventions, qu'elle ait été versée au comptant ou qu'elle soit versée plus tard par l'entremise du service de la dette. La part provinciale reconnue à titre de subventions est de 39 358 000 \$. Les subventions versées par la SOFIL au titre de la contribution provinciale s'élevaient à 3 696 000 \$ au 31 mars 2010.
- (2) Les montants indiqués à titre de solde de l'engagement pris comprennent la part fédérale et la part provinciale. La part provinciale correspond à la moitié des montants indiqués.